Déclaration de Performance Extra-Financière 2024

PAPREC

Modèle d'affaires

Depuis 1994, Paprec développe une offre industrielle complète au niveau national et international en intervenant sur l'ensemble de la chaine de valeur de la gestion des déchets, de la collecte à la valorisation de matières premières issues du recyclage. Leader français du recyclage et acteur majeur de la gestion des déchets et de la production d'énergies vertes, le Groupe apporte des solutions pour répondre aux besoins de ses clients, publics et privés dans la gestion de leurs déchets, promouvant leurs valorisations au service de l'économie circulaire. Reposant sur ses atouts au service d'un modèle continuellement enrichi, Paprec parvient à concilier performances économiques et impacts positifs sur l'environnement, les personnes et les territoires.

POUR UNE PLANÈTE PLUS VERTE ET UNE SOCIÉTÉ PLUS FRATERNELLE

FORCES

Collaborateurs engagés
- 15 369 collaborateurs
- 3 332 embauches
- 94 % des salariés apprécient leur travail chez Paprec (enquête sociale tous les deux ans)

Maillage territorial
- 403 usines ou sites

Gouvernance familiale et pérenne
- Majorité du capital contrôlée par la famille Petithuguenin

Finance responsable
- 2 755 M€ de green bonds émis depuis 2015

Clients investis pour une économie circulaire
- 17 Mt de déchets collectés, traités et vendus

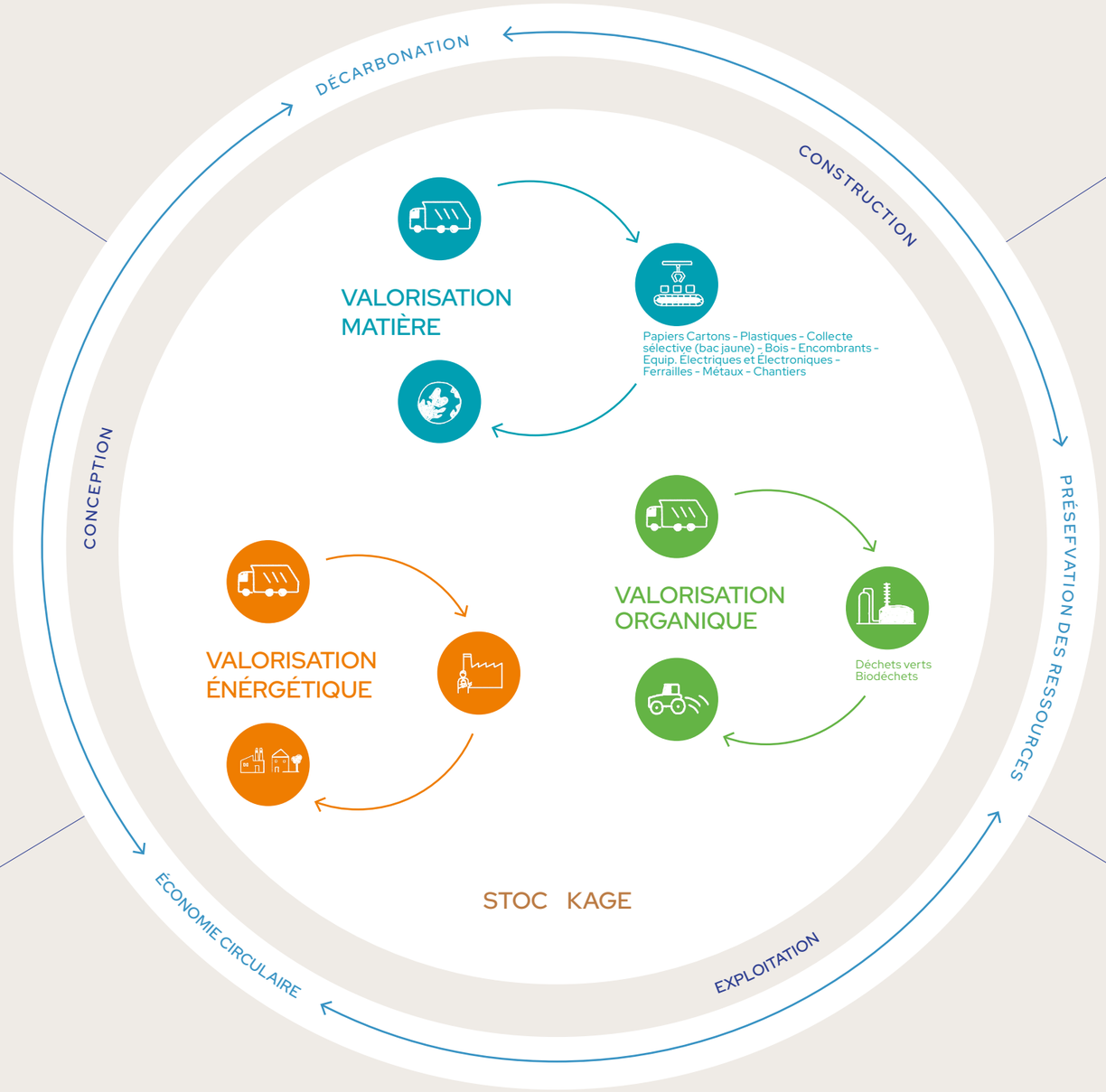

CRÉATION DE VALEUR

Collaborateurs
- 93/100 Index d'égalité professionnelle
- Égalité des chances
- Politique de rémunération volontariste

Satisfaction client
- Collecte sélective des déchets recyclables de plus d'1 français sur 3
- 80 % de renouvellement des contrats collectivités
- 99,8 % de conservation des contrats industriels

Préservation de l'environnement
- 89 % taux de recyclage et de valorisation
- 3,3 Twh d'énergie bas carbone produite
- 9,8 Mt CO_2 évitées

Excellence et innovation industrielles
- 368 931 K€ d'investissements totaux Innovation continue

Ancrage territorial
- 100 % d'emplois durables, pérennes et non délocalisables créés
- 7,4 M€ en mécénat et sponsoring
- 788 000 heures d'insertion réalisées

Croissance continue
- 2,7 Mds € de chiffres d'affaires
- 500 M€ d'EBITDA

Cartographie des risques et opportunités

Paprec place les attentes de l'ensemble de ses parties prenantes au cœur de sa stratégie. Leur prise en compte permet d'identifier les enjeux prioritaires de Paprec, de mettre en avant la contribution du groupe à la création de valeurs économique, environnementale, sociale et sociétale.

Les thématiques identifiées pour réaliser la matrice de matérialité des enjeux RSE correspondent aux Objectifs de Développement Durable (ODD), défis mondiaux identifiés par l'ONU pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable d'ici 2030. Définis par les Nations Unies, ces derniers donnent la marche à suivre pour garantir un modèle plus durable pour tous.

Cette matrice de matérialité a été réalisée à la suite d'entretiens réalisés auprès des parties prenantes internes et des parties prenantes externes du Groupe, puis enrichie par la prise en compte des risques financiers, du contexte règlementaire et du risque réputationnel associés à chaque enjeu.

Par son action, Paprec contribue ainsi à certains des ODD et notamment à la lutte contre le changement climatique, à la consommation et production responsables ainsi qu'au développement des territoires. Ces engagements font partie intégrante de la stratégie du groupe afin de créer de la valeur à long-terme.

- Industrie, innovation et infrastructures
- Villes et communautés durables
- Consommation et production responsables
- Lutte contre le réchauffement climatique
- Partenariats pour les objectifs mondiaux
- Non ODD

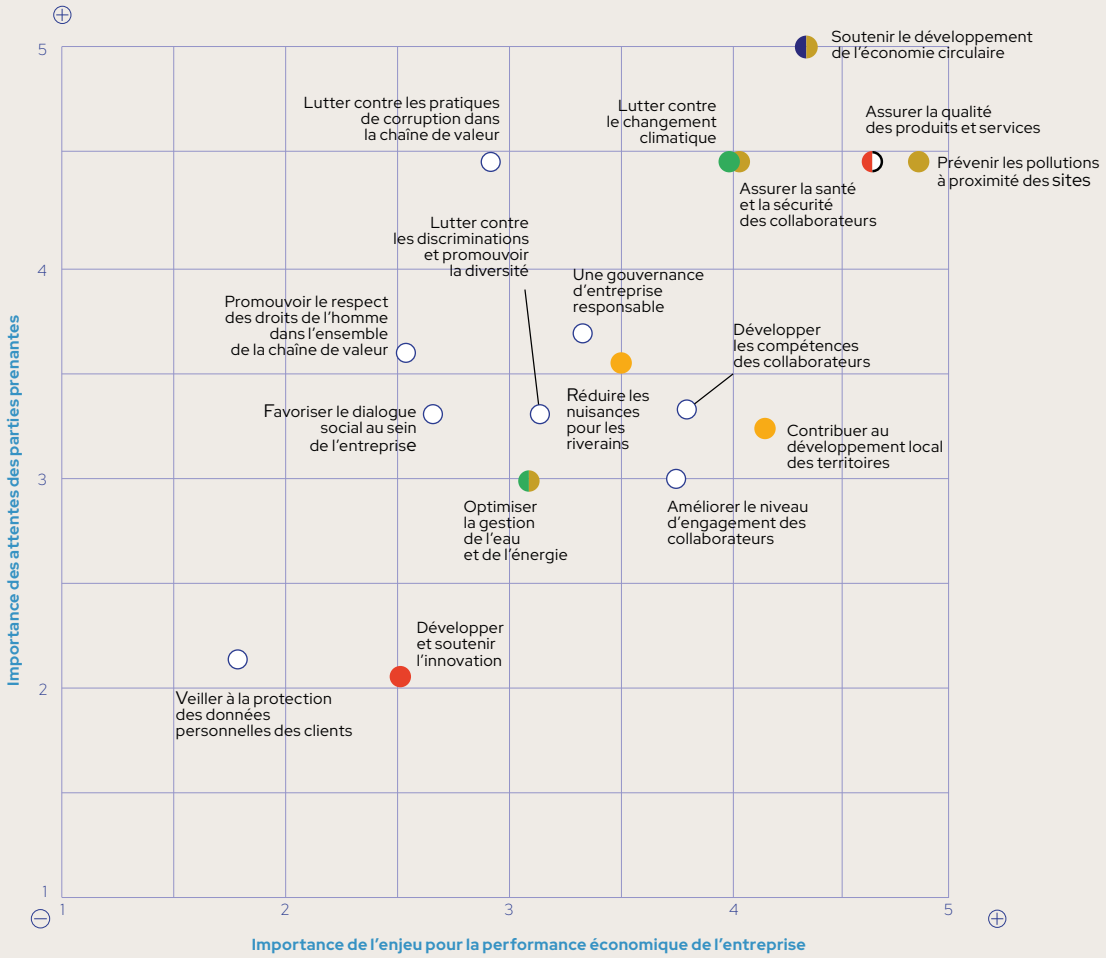

Développement de l'économie circulaire

Principaux enjeux :
Développement des activités de valorisation matière, organique et énergétique du Groupe dans le but d'accélérer la transition vers l'économie circulaire, contribuer à la décarbonation de l'économie et participer à la lutte contre le dérèglement climatique.

Contributions de Paprec :
Leader du recyclage et producteur majeur d'énergie bas carbone, Paprec est un acteur majeur de la gestion des déchets en France et en Europe. En développant le recyclage et la valorisation des déchets, Paprec joue un rôle central dans la transition écologique et contribue au développement de l'économie circulaire, à la protection de l'environnement et à la diminution de la pression sur les ressources naturelles.

Paprec agit d'abord en amont au travers de l'accompagnement de ses clients dans des actions de prévention via la sensibilisation des citoyens et des entreprises aux gestes de tri : organisation de plusieurs opérations de tri et matinées de sensibilisation, mise à disposition de salles pédagogiques pour éduquer les enfants au recyclage et leur faire adopter les bons gestes de tri de façon ludique et interactive, accompagnement du déploiement de la tarification incitative etc. D'autre part, le Groupe promeut auprès de ses clients le développement du réemploi et de la réutilisation (par exemple pour les matériels informatiques ou pour les pièces détachées de véhicules hors d'usage) ainsi que l'écoconception de leurs produits et emballages grâce à son offre CircleLab by Paprec, une proposition d'accompagnement sur-mesure à l'éco-conception permettant aux clients industriels d'améliorer la gestion du cycle de vie de leurs produits et emballages.

En matière de gestion des déchets, les évolutions législatives et réglementaires nationales et européennes ont renforcé les obligations et incitations des entreprises et des citoyens pour accélérer la circularité de l'économie.

Dans ce contexte, Paprec a poursuivi en 2024 son développement en France et à l'international. Le Groupe a ainsi étendu son maillage en Espagne. Après les acquisitions de GBI Serveis et CLD en 2023, le rachat de l'entreprise familiale Guerola en 2024, spécialisée dans le recyclage des papiers-cartons, conforte l'implantation de Paprec dans la région de Valence. En outre, le gain des contrats de collecte et de tri de Séville, Salou et Cadaquès renforcent son maillage territorial avec une présence notable en Andalousie et en Catalogne. Ces différents développements sont les vitrines du savoir-faire Paprec qui s'ancre sur la péninsule ibérique pour accompagner l'Espagne dans sa transition écologique et sa décarbonation.

Paprec s'est également renforcé en Suisse, en entrant au capital d'Helvetia Environnement, acteur global de la gestion des déchets. Le partenariat et la complémentarité des deux groupes devraient permettre au nouvel ensemble de se démarquer de la concurrence et de faire de la Suisse un exemple européen en matière de gestion des déchets.

En 2024, le Groupe a aussi remporté le plus grand projet de valorisation des déchets d'Outre-mer. La collectivité Illeva à la Réunion a en effet confié à Paprec la gestion de son pôle de gestion de déchets multi-filières, doté d'une Unité de Valorisation Energétique (UVE) et d'une unité de valorisation de Combustibles Solides de Récupération (CSR), d'une capacité de 145 000 tonnes par an avec une production d'électricité permettant d'alimenter plus de 83 000 habitants, soit 10 % de la population.

En France, Paprec Métal Déconstruction et Paprec Métal ont renforcé leur maillage territorial avec notamment la reprise de SME et ses trois sites situés en région Rhône-Alpes, ainsi que des Recycleurs Bretons.

Résultats et indicateurs de performance

16 872 696
Tonnage total de déchets collectés, traités et vendus

8 883 799
Tonnage total de déchets recyclés et vendus

88,7 %
Taux de recyclage et de valorisation

Satisfaction client

Principaux enjeux :
Satisfaction des clients (privés et publics) en tant que professionnel expert de la collecte et de la gestion des déchets.

Contributions de Paprec :
Le Groupe fait de la satisfaction client sa priorité : écoute active, rapidité, qualité et précision dans l'exécution des prestations sont les maîtres-mots de la démarche client. Paprec s'efforce ainsi de proposer à ses clients (clients privés, collectivités territoriales) le meilleur service adapté à son besoin, en développant une offre sur-mesure.

Avec un investissement majeur dans les nouvelles technologies, Paprec propose aujourd'hui des applications informatiques pouvant centraliser et analyser les données relevées sur le terrain en temps réel. Qu'il s'agisse de déclencher un enlèvement, d'accéder à un reporting détaillé, ou de permettre à l'usager de signaler un événement depuis son smartphone, ces informations cruciales permettent toujours plus de réactivité, de fiabilité et de traçabilité. Les investissements dans la R&D permettent également à Paprec de se doter d'un outil industriel à la pointe de la technologie et de répondre aux défis posés par la création de nouvelles filières de recyclage.

La qualité du parc industriel et le maillage territorial du Groupe renforcé par les dernières acquisitions lui permettent de proposer des solutions adaptées à la spécificité des besoins de ses clients, pour garantir les meilleurs taux de recyclage et offrir les solutions les plus performantes de gestion de déchets.

En 2024, Paprec a ainsi réussi à conquérir de nouveaux marchés en proposant des prestations de gestion globale (notamment mise à disposition d'équipement, valorisation, massification, traitement et gestion déléguée) pour ses clients. En matière de tri et recyclage, le syndicat mixte Decoset à Toulouse a choisi Paprec pour la conception, construction et exploitation d'un centre de tri des déchets ménagers, d'une capacité de 70 000 tonnes par an. Il permettra la valorisation des déchets de l'ensemble de l'agglomération toulousaine. L'année 2024 a aussi été marqué par les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, pour lesquels Paprec a été sélectionné par le Comité Olympique pour la gestion des déchets de l'évènement. L'ensemble des agences franciliennes du Groupe ont été mobilisées durant neuf mois pour assurer la réussite de ce contrat inédit. En partenariat avec Pizzorno, Paprec a enfin remporté en 2024 la construction d'un nouveau pôle de gestion des déchets à Draguignan.

Le savoir-faire du Groupe lui a aussi permis de renouveler de nombreux contrats emblématiques : la gestion de la déchetterie par le Sivom à Mulhouse, la collecte de la ville de Rouen ou encore le tri issu de la collecte sélective du Siaved à Douchy-les-Mines.

Résultats et indicateurs de performance

2 739 M€*
de chiffre d'affaires (CA)

1 167 M€
de CA issu de contrat avec les collectivités

80 %
Taux de renouvellement des contrats collectivités (en nombre)

1 572 M€
de CA issu des contrats entreprises privées

99,8 %
Taux de renouvellement des contrats industriels sur l'activité de recyclage (en CA)

** Données issues des comptes consolidés 2024. Ce chiffre ne reflète pas le chiffre d'affaires en année pleine compte tenu des acquisitions réalisées en cours d'année.*

Compétences

Principaux enjeux :
Développement du capital humain et capacité à attirer et à retenir les collaborateurs.

Contributions de Paprec :
Un parcours d'intégration permet aux nouveaux arrivants de s'approprier les valeurs et la culture de l'entreprise. Toute acquisition fait aussi l'objet d'un comité d'intégration.

En récompensant annuellement le meilleur collaborateur de chaque métier, la cérémonie des Castors d'Or incarne la reconnaissance des compétences et de l'engagement. Cela passe aussi par une politique salariale motivante, basée sur le mérite et le partage de la valeur. Enfin, Paprec assure un dialogue nourri avec l'ensemble de ses collaborateurs et a signé en 2024 plus d'une centaine d'accords collectifs.

Depuis 2014, la charte de la Laïcité et de la Diversité, présente dans toute les agences, favorise la cohésion, le respect de toutes les diversités et le vivre ensemble dans l'entreprise. Elle affirme le rejet de toutes les discriminations et l'égalité entre les femmes et les hommes.

En 2022, Paprec lance en partenariat avec l'UUIM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie) son premier programme de formation destiné aux techniciens de maintenance.

En 2023, le Groupe, en partenariat avec Promotrans, a engagé un programme spécifique pour former de nouveaux mécaniciens véhicules industriels. En outre, des formations en management, aux enjeux RSE, à la sécurité et des programmes adaptés à nos métiers ont été dispensé en continu. Le Groupe a aussi proposé pour la 2e fois à travers son Graduate Program, à de jeunes diplômés, un cursus de deux ans avec plusieurs missions de terrain.

En 2024, le Groupe a lancé son propre cabinet de recrutement interne spécialisé dans les métiers de l'environnement. Paprec a également entrepris de changer sa plateforme digitale de recrutement afin d'améliorer l'expérience candidats et de diffuser son guide du recrutement pour promouvoir les bonnes pratiques auprès de tous les acteurs du Groupe qui interviennent dans le recrutement des nouveaux collaborateurs. La première promotion du parcours de formation lancé en 2023 avec Promotrans a obtenu son titre professionnel de Mécanicien Réparateur de Véhicules Industriels en fin d'année 2024. En 2024 encore, l'accord de participation du Groupe a été étendu aux nouvelles entités l'ayant rejoint. De nouvelles formations digitales ont aussi fait leurs apparitions et ont été massivement déployées auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Enfin, en décembre 2024, le Groupe a également décidé de verser à ses salariés une Prime de Partage de la Valeur d'un montant de 350€. Cette prime a bénéficié à 6500 salariés (principalement ouvriers, employés, techniciens et agents de maitrise).

En 2024, le Groupe a poursuivi le déploiement de son programme « Ethique et Conformité », couvrant l'ensemble de ses activités dans tous les pays dans lesquels Paprec opère. Une formation conformité spécifique et obligatoire en e-learning a notamment été déployée auprès de 2 000 collaborateurs Paprec les plus exposés au risque de corruption en France et à l'étranger.

Résultats et indicateurs de performance

863
Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une promotion interne

17,2
Nombre d'heures moyen de formation par salarié formé

Santé et sécurité

Principaux enjeux :
Préservation de la santé et sécurité au travail et de l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle grâce à une gestion adéquate des horaires et des conditions de travail.

Contributions de Paprec :
La santé et sécurité au travail des collaborateurs est au cœur de la stratégie de Paprec. Cette priorité est intégrée dans toutes les décisions du Groupe. Dans un secteur industriel où les risques relatifs à la santé et à la sécurité des salariés sont importants (incendies, répétitivité et pénibilité du travail, accidents de la route, etc.), le Groupe s'efforce d'offrir les conditions de travail les plus sûres à ses collaborateurs.

La Direction Qualité Sécurité Environnement (QSE) gère les risques liés à la santé et la sécurité à l'échelle du Groupe et s'appuie sur le système de management QSE au niveau des agences. La politique met l'accent sur la prévention des risques par l'identification, l'évaluation et une gestion adaptée associée aux différentes activités de l'entreprise. Des plans d'actions proactifs sont mis en place pour éliminer ou réduire ces risques.

En 2021, le Groupe a mis en place les règles d'or de la maintenance et refondu les temps d'échanges (consignes sécurité, causeries thématiques…).

En 2022, l'ensemble des consignes incendie a été actualisé et harmonisé, un outil de compilation des retours d'expérience incendie a été créé. Paprec Energie a mis en place un portail sécurité identifiant l'ensemble des enjeux liés à la sécurité (causeries, accidents, situations dangereuses…) et réalisé une semaine dédiée à la sécurité.

En 2023, le Groupe a renouvelé sa stratégie santé et sécurité visant à développer l'exemplarité de chacun des collaborateurs, maîtrisé les risques majeurs et notamment le risque machines et favorisé la culture sécurité. Des journées de formation à la sécurité ont été régulièrement organisées au sein de certaines régions afin de sensibiliser les collaborateurs, réduire les risques et abaisser le nombre d'accidents. Enfin, Paprec a également dispensé une journée de formation au premier secours à l'ensemble du Groupe.

En 2024, le Groupe a lancé un challenge sécurité général pour l'ensemble de ses directions régionales et de ses divisions. Cela a permis de mobiliser massivement les collaborateurs en faveur d'une meilleure prévention des accidents du travail, des maladies professionnelles et de la culture sécurité. Il a permis de définir des standards de sécurité de premier plan avec la mise en place d'outils de cartographies des risques et d'évaluation du taux de maturité des agences avec des plans d'améliorations continu. L'accueil sécurité a aussi été renforcé. Le Groupe a enfin également entrepris un travail de refonte et d'harmonisation des documents d'évaluation des risques visant à établir un socle commun et des cotations pour tous les sites apportant ainsi une cohérence dans la gestion de la sécurité.

Résultats et indicateurs de performance

279
Départs de feu dont

93 %
maîtrisés en interne

16 %
Taux de fréquence des sinistres routiers

Maîtrise des risques environnementaux

Principaux enjeux :
Mesures d'atténuations des éventuelles conséquences des activités de Paprec sur l'air, l'eau, le sol, les ressources naturelles, la faune/flore, le paysage, l'urbanisme et les riverains.

Contributions de Paprec :
Sous la responsabilité de la Direction Qualité Sécurité Environnement (QSE), toutes les agences sont engagées depuis de très nombreuses années dans une démarche d'amélioration continue grâce au déploiement d'un système de management environnemental. Des audits internes sont régulièrement réalisés afin de s'assurer du respect de la réglementation, de déployer les procédures et les outils du Groupe, ainsi que de les enrichir des bonnes pratiques observées. Paprec a aussi intégré l'approche cycle de vie à l'analyse environnementale de ses sites ISO 14001.

En 2022, des travaux d'harmonisation des systèmes de management Qualité-Sécurité-Environnement-Energie au sein de Paprec Energies ont été entamés. Des recrutements de managers QSE pour les métiers de spécialité ont été réalisés.

En 2023, un guide de prévention sécheresse a été déployé sur l'ensemble des agences. Les dix règles d'or incendie ont été définies et communiquées à l'ensemble des sites. Plus de soixante sites industriels audités en France ont réussi leurs certifications ISO (9001, 14001, 45001 et/ou 50001). Les points forts relevés sont l'écoute client, la stratégie environnementale, l'expertise opérationnelle, la prévention incendie et l'accompagnement des salariés. La politique QSEE a été revue et uniformisée pour l'ensemble du groupe. Les notions de sobriété des consommations et de qualité de vie au travail ont été mises en avant.

En 2024, l'activité des Unités de Valorisation Energétique (UVE) a été intégrée dans la méthodologie d'analyse environnementale du Groupe. Les premiers séminaires de performance avec les managers QSE ont aussi été initiés. Par ailleurs, les outils informatiques utilisés ont été modernisé, avec la mise en place d'un nouveau SharePoint QSEi, pour améliorer la communication et la transmission des consignes. Les équipes QSE ont enfin mené avec succès les nouvelles certifications européennes Renewable Energy Directive II (REDII) des déchets et résidus de bois.

Résultats et indicateurs de performance

83 %
Part des sites disposant d'au moins une certification environnementale parmi les sites éligibles*

** Voir note méthodologique p.14.*

Développement des territoires

Principaux enjeux :
Contribution de Paprec à bâtir une société plus fraternelle, en participant au développement des territoires d'implantation et à la création de richesse locale.

Contributions de Paprec :
Le maillage territorial très dense de Paprec en France est une force importante pour le Groupe. Cette grande proximité permet de réagir rapidement aux demandes de ses clients collectivités et industriels.

Acteur de la décarbonation des territoires, Paprec crée – directement et indirectement – des emplois locaux non délocalisables partout sur le territoire et participe activement à leur développement économique et à leur transition environnementale.

Proche de ses fournisseurs, le Groupe privilégie au maximum les achats locaux et veille à assurer une relation transparente avec ses clients.

D'autre part, le Groupe favorise l'insertion professionnelle et noue des partenariats solides avec des structures de l'économie sociale et solidaire. Cette collaboration permet d'offrir plus facilement des opportunités professionnelles à des personnes en situation de handicap ou en insertion à travers toute la France, contribuant ainsi activement à leur intégration dans le monde du travail. Grâce à l'acquisition de l'entreprise de travail adapté Le Petit Plus en 2019, plus de 65 collaborateurs peuvent bénéficier d'une activité professionnelle adaptée, permettant leur montée en compétences, tout en garantissant une activité économique compétitive et viable. Cette année, les équipes du Petit Plus ont joué un rôle central lors des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024. Plus de 30 collaborateurs ont ainsi pu travailler directement sur les sites des épreuves le temps des Jeux. Fort des succès rencontrés avec Le Petit Plus, le Groupe a lancé cette année de nouvelles démarches pour obtenir l'agrément d'entreprise adaptée de notre filiale REPACK3E, dédiée à la revente de pièces et d'équipements électriques et électroniques reconditionnés issus de l'économie circulaire.

Paprec développe enfin une politique de soutien sous forme de mécénat et de sponsoring, en faveur d'actions en cohérence avec ses valeurs (culture, humanitaire et aide aux personnes en difficulté, laïcité, protection de l'environnement, sport) ou en lien avec la promotion de solutions visant à développer l'économie circulaire et décarbonée.

Afin de mieux faire connaître les activités de Paprec aux riverains et/ou scolaires, des journées portes ouvertes sont aussi régulièrement organisées au cours de l'année.

Résultats et indicateurs de performance

787 663
Heures d'insertion réalisées

Lutte contre le changement climatique

Principaux enjeux :
Développement d'offres performantes et de solutions innovantes pour accélérer la transition vers l'économie circulaire.

Contributions de Paprec :
La gestion des déchets, comme toute activité, génère des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) (collecte, processus de tri…). Mais surtout, elle contribue à éviter des émissions de GES. En effet, la production de matières premières issues du recyclage, la valorisation organique des déchets fermentescibles ou encore la valorisation énergétique des déchets non recyclables permettent d'éviter l'émission de GES induite par l'extraction et la fabrication de matière primaire, de favoriser le stockage de carbone dans les sols par la production de biogaz et de biofertilisants ou encore de décarboner l'économie française par la production d'énergie renouvelable et de récupération.

Présent sur les trois boucles de valorisation (matière, organique et énergétique), Paprec est un acteur majeur de l'économie circulaire. En 2024, les activités du Groupe ont ainsi contribué à éviter l'émission de près de 10 millions de tonnes de CO_2.

Au total, sur l'année 2024, les activités du Groupe ont générées 2 millions de tonnes de CO_2 (Scope 1&2), dont seulement 177 000 tonnes de CO_2 pour l'activité recyclage. Aussi, Paprec est engagé pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à ses propres activités.

Sachant que 75 % des émissions liées au recyclage proviennent du transport, le Groupe mise sur l'électrification de sa flotte et les carburants alternatifs comme l'Oléo100, réduisant les émissions par rapport au diesel, pour réduire son empreinte carbone. Nombre de filiales, à l'image de la Corbeille Bleue, adoptent aussi la motorisation électrique. Concernant le marché à Barcelone (CLD Paprec), plus grand marché de collecte d'Espagne et l'un des plus importants d'Europe, 70 % du parc a déjà été converti à l'électrique. Paprec s'investit aussi depuis plus de 15 ans dans le transport fluvial, qui émet cinq fois moins de CO_2 que le transport routier par tonne de déchet transportée. Le Groupe participera d'ailleurs en 2025 à une expérimentation ambitieuse de collecte de déchets parisiens par une flotte électrique, qui seront acheminés vers ses centre de recyclage par voie fluviale sur la Seine jusqu'à Gennevilliers.

En 2024 et afin de limiter son impact, Paprec innove en intégrant un procédé de captation du CO_2 sur une unité de valorisation énergétique des déchets, une première en France et en Europe. Le projet mis en place par Paprec, en partenariat avec le SITTOM-Mi, propriétaire du site, permettra de capter jusqu'à 12 000 tonnes de CO_2 par an sur l'UVE de Pontivy, valorisées ensuite par l'industrie agroalimentaire pour la gazéification des sodas ou l'agriculture. Cette initiative pionnière illustre l'engagement sans faille de Paprec pour une industrie plus durable et décarbonée.

Enfin, en 2024, le Groupe a renforcé sa démarche de préservation de la biodiversité et intensifié les référencements de ses sites en Oasis Nature dans le cadre de son partenariat avec l'association Humanité et Biodiversité.

Résultats et indicateurs de performance*

Données Groupe

2 028 408
Tonnes équivalent CO_2
Émissions de GES générées
(Scope 1 et 2)

1 349 763
Tonnes équivalent CO_2
Émissions de GES générées
(Scope 3)

9 794 708
Tonnes équivalent CO_2
Émissions de GES évitées

Dont liées à l'activité de recyclage

177 058
Tonnes équivalent CO_2
Émissions de GES générées
(Scope 1 et 2)

8 016 841
Tonnes équivalent CO_2
Émissions de GES évitées
par l'activité de recyclage

** Voir note méthodologique p. 14 qui détaille le périmètre de calcul et les nouvelles méthodologies utilisées pour le bilan GES 2024.*

Périmètre des indicateurs de la DPEF 2024

INDICATEURS	PÉRIMÈTRE
DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	
Tonnage total de déchets collectés, traités et vendus	Groupe
Tonnage total de déchets recyclés et vendus	Groupe
Taux de recyclage et de valorisation	Groupe
SATISFACTION CLIENT	
Chiffre d'affaires consolidé	Groupe
Chiffre d'affaires issu des collectivités	Groupe
Taux de renouvellement des contrats collectivités (en nombre)	Recyclage France
Chiffre d'affaires issu des entreprises privées	Groupe
Taux de conservation des clients industriels (en CA)	Recyclage France
DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES SALARIÉS	
Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une promotion interne	Groupe
Nombre d'heures moyen de formation par salarié formé	Groupe hors international
SANTÉ ET SÉCURITÉ	
Taux de maîtrise des départs de feu en interne	Groupe hors international
Taux de fréquence des sinistres routiers	Groupe hors international
PRÉVENTION DES POLLUTIONS	
Part des sites disposant d'au moins une certification environnementale parmi les sites éligibles	Groupe
DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	
Heures d'insertion réalisées	Groupe hors international
CHANGEMENT CLIMATIQUE	
Émissions de GES générées (Scope 1 et 2)	Groupe
Émissions de GES générées (Scope 3)	
Catégorie 1	Groupe
Catégorie 6	Groupe hors international
Catégorie 7	Groupe hors Suisse et Espagne
Catégorie 9	Groupe hors international
Catégorie 10	Groupe
Émissions de GES évitées	Groupe
Émissions de GES générées par l'activité de recyclage (Scope 1 et 2)	Groupe
Émissions de GES évitées par l'activité de recyclage	Groupe

Périmètre : Le périmètre de cette déclaration est Paprec Holding. Le périmètre précis de chaque indicateur est indiqué en annexe. Les acquisitions réalisées avant le 1er juillet 2024 ont été incluses dans le périmètre. Aucune cession n'a été réalisée en 2024.
Taxonomie : Paprec n'est pas soumis à ce reporting. Les autres enjeux mentionnés au III de l'article L225-102-1 du Code de Commerce ne font pas l'objet d'information sur leur prise en compte car ils n'ont pas été identifiés comme pertinents au regard de notre modèle d'affaires et de notre analyse de matérialité.

Évolution annuelle des indicateurs de la DPEF

INDICATEURS	UNITÉ	DPEF 2022	DPEF 2023	DPEF 2024
DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE				
Tonnage total de déchets collectés, traités et vendus	Tonnes	14 867 363	15 720 946	**16 872 696**
Tonnage total de déchets recyclés et vendus	Tonnes	8 251 470	8 384 917	**8 883 799**
Taux de recyclage et de valorisation	%	89	88,4	**88,7**
SATISFACTION CLIENT				
Chiffre d'affaires consolidé	K€	2 312	2 372	**2 739**
Chiffre d'affaires issu des collectivités	K€	926	942	**1 167**
Taux de renouvellement des contrats collectivités (en nombre)	%	81	83	**80**
Chiffre d'affaires issu des entreprises privées	K€	1 386	1 430	**1 572**
Taux de conservation des clients industriels (en CA)	%	99,6	99,7	**99,8**
DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES SALARIÉS				
Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une promotion interne	Nb	827	1 356	**863**
Nombre d'heures moyen de formation par salarié formé	Nb	19,1	22	**17,2**
SANTÉ ET SÉCURITÉ				
Taux de maîtrise des départs de feu en interne	%	84 %	92 %	**93 %**
Taux de fréquence des sinistres routiers	%	ND	16 %	**16 %**
PRÉVENTION DES POLLUTIONS				
Part des sites disposant d'au moins une certification environnementale parmi les sites éligibles	%	77	80	**83**
DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES				
Heures d'insertion réalisées	h	ND	764 212	**787 663**
CHANGEMENT CLIMATIQUE*				
Émissions de GES générées (Scope 1 et 2)	t CO_2e	2 908 297	2 964 696	**2 028 408**
Émissions de GES générées (Scope 3)	t CO_2e	NA	2 261 539	**1 349 763**
Émissions de GES évitées	t CO_2e	6 998 468	7 100 217	**9 794 708**
Émissions de GES générées par l'activité de recyclage (Scope 1 et 2)	t CO_2e	209 653	169 054	**177 058**
Émissions de GES évitées par l'activité de recyclage	t CO_2e	6 510 336	6 590 182	**8 016 841**

** Changements méthodologiques importants appliqués en 2024 concernant notre Bilan d'Emission de Gaz à Effet de Serre (BEGES). Voir note méthodologique p. 14.*

Note méthodologique sur les indicateurs de la DPEF 2024

Indicateurs relatifs aux tonnages de déchets

Le **tonnage total de déchets collectés, recyclés et vendus** correspond aux tonnages de déchets gérés par le groupe sur l'exercice : les volumes vendus à partir des déchets recyclés ou transformés par le groupe (pour compte propre ou dans le cadre de prestations de services), les volumes pris en charge par le groupe pour compte de tiers ainsi que les volumes de déchets non recyclables traités en valorisation énergétique et en stockage. Les quote-part des tonnages de déchets opérés par des sociétés non consolidées par intégration globale sont également prises en compte à hauteur de la participation de Paprec au capital de ces sociétés.

Le **tonnage total de déchets recyclés et vendus** correspond aux volumes vendus à partir des déchets recyclés par le groupe (pour compte propre ou dans le cadre de prestations de services).

Le **taux de recyclage et de valorisation** rapporte les volumes de déchets valorisés par le groupe (recyclage matière, organique et énergétique) sur le tonnage de déchets collectés, recyclés et vendus hors tonnages pris en charge par le groupe pour compte de tiers.

Indicateurs économiques

Le **chiffre d'affaires** du groupe est issu des comptes annuels consolidés de Paprec. La ventilation du chiffre d'affaires par **typologie de clients (privé ou public)** est obtenue sur la base de la ventilation du chiffre d'affaires par typologie de clients (privé ou public) des différentes activités du groupe (Recyclage, Energies…) en France et à l'international.

Le **taux de renouvellement des contrats collectivités sur l'activité Recyclage** correspond au nombre de contrats collectivités renouvelés sur l'exercice en France.

Le **taux de conservation des contrats privés sur l'activité Recyclage** correspond au taux de fidélisation (en valeur) des clients privés en France.

Indicateurs relatifs aux ressources humaines

Le **nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une promotion interne** correspond au nombre de collaborateurs ayant bénéficié au cours de l'exercice d'une évolution professionnelle interne répondant à l'un ou l'autre des critères suivants :

- Changement de statut : passage à un statut supérieur (ouvrier à TAM ou TAM à cadre).
- Changement de coefficient : évolution vers un coefficient supérieur (NB : les rétrogradations ne sont pas prises en compte).

Cet indicateur est revenu à son niveau tendanciel en 2024 après une forte hausse observée en 2023, liée à un reclassement du statut des ouvriers du groupe dans le cadre d'une politique RH interne, ayant conduit à une évolution atypique des promotions internes en 2023.

Le **nombre d'heures de formation par salarié formé** est obtenu en rapportant le nombre total d'heures de formation sur l'année au nombre total de salariés ayant suivi au moins un acte de formation au cours de cette même année. Les données sont calculées sur les effectifs inscrits. Un salarié ayant suivi plusieurs sessions de formation n'est comptabilisé qu'une fois au dénominateur. La baisse enregistrée en 2024 sur cet indicateur est liée à la très forte hausse du nombre de salariés formés, notamment dans le cadre du déploiement du programme Conformité du groupe.

Indicateurs relatifs à la santé- sécurité au travail

Le **taux de maîtrise des départs de feu en interne** correspond au nombre de départs de feu maîtrisés ne nécessitant pas d'intervention des pompiers pour éteindre le feu.

Le **taux de fréquence des sinistres routiers** correspond au nombre de sinistres rapporté au nombre de véhicules moteur assurés au 31/12/2024.

Indicateurs relatifs à la maîtrise des risques environnementaux

La **part des sites disposant d'au moins une certification environnementale** parmi les sites éligibles correspond au nombre de sites disposant d'un système de management environnemental (ISO 14001 ou équivalent) au 31 décembre 2024 parmi le nombre total des sites de traitement (donc ICPE soumis à Enregistrement ou Autorisation) accueillant au moins cinq personnes et présents dans le Groupe depuis au moins un an. Y sont ajoutés les sites ayant obtenu une certification équivalente à la demande spécifique du client.

Indicateurs relatifs à l'ancrage territorial

Les **heures d'insertion réalisées** sont issues d'une enquête interne de recensement réalisée annuellement par le groupe auprès de chacune de ses agences.

Indicateurs relatifs à la lutte contre le changement climatique

Les **émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) générées directement par le groupe** (Scope 1 et 2) : ces émissions correspondent aux consommations en France et à l'international, d'électricité, de gaz, de gasoil et de GNR liées aux activités et sites de Paprec, ainsi qu'aux autres émissions liées aux autres process du groupe (valorisation énergétique et émissions diffuses de méthane liées à l'activité de stockage). Les facteurs d'émissions utilisés proviennent de l'ADEME.

En 2024, une actualisation de la méthodologie de calcul a été menée sur les activités de valorisation énergétique pour l'aligner sur les pratiques professionnelles (feuille de route décarbonation de la filière déchets réalisée par les fédérations professionnelles), sur des données réelles de combustion, avec une ventilation plus fine des données relevant du Scope 1&2.

Les **émissions de GES générées par la chaîne de valeur amont et aval du groupe** (Scope 3) : ces émissions sont réparties en différentes catégories. Les facteurs d'émissions utilisés proviennent de l'ADEME.

- Catégorie 1 : **Produits et services achetés** ; Émissions liées aux produits et services achetés par le Groupe correspondant aux dépenses d'exploitation de Paprec (comptes 60, 61 et 62 selon les normes comptables). Une part significative (près de 40 %) des achats ne sont pas pris en compte en raison de l'absence de facteurs d'émissions adéquats existants.
- Catégorie 6 : **Voyages professionnels** ; Émissions correspondant aux déplacements professionnels en France (aériens, ferroviaires, locations de voitures, utilisations de véhicules de fonction et de service).
- Catégorie 7 : **Déplacements domicile-travail** ; Distances de trajets des collaborateurs du Groupe croisées avec les pratiques nationales de trajet domicile-travail pour comptabiliser ces émissions. Une moyenne de 1 journée de télétravail pour les employés du siège a été retenue.
- Catégorie 9 : **Transport aval** ; Émissions correspondant aux transports de matières en France dont le coût de transport n'est pas supporté par Paprec.
- Catégorie 10 : **Transformation des produits vendus** ; Émissions correspondant aux émissions générées par le processus de transformation des matières premières issues du recyclage vendues par Paprec à ses clients utilisateurs de matières premières issues du recyclage (industrie papetière, plasturgie, aciérie…). L'intensité énergétique nécessaire à la transformation des matières ainsi que le mix électrique des pays de destination sont pris en compte pour comptabiliser les émissions. En 2024, un meilleur retraitement des données de matières issues du recyclage envoyées chez les recycleurs a permis d'affiner la comptabilisation des émissions de ce poste.

Les autres catégories du Scope 3 ne sont pas comptabilisées car jugées non matérielles ou à défaut de données disponibles exploitables (Catégorie 4 correspondant au transport amont notamment).

Les **émissions de GES évitées**

Elles correspondent aux émissions de GES évitées grâce à la production de matières premières issues du recyclage, de biofertisants (compost ou digestat), ainsi que d'énergies bas carbone.

Les facteurs d'émissions utilisés proviennent principalement de l'ADEME.

En 2024, plusieurs changements méthodologiques ont été opérés afin de mieux prendre en compte la contribution des activités du groupe pour éviter des émissions de GES.

1. Les matières premières issues du recyclage (MPIR) viennent se substituer à des matières premières primaires, permettant d'éviter l'extraction et la production de ces matières primaires ainsi que les consommations d'énergies et de ressources associées.

   Les MPIR réincorporés dans les processus de production permettent aussi d'éviter l'élimination des déchets.

   Ont été déduites les émissions générées par le processus de collecte, tri et recyclage.

2. Les émissions évitées permises par la valorisation organique des déchets fermentescibles sont calculées comme les impacts évités grâce à l'utilisation de biofertilisants (compost ou digestat) en substitut d'engrais azotés carbonés.

3. Les émissions évitées permises par la valorisation énergétique des déchets non recyclables sont calculées à partir des données les plus récentes issues des méthodologies de calcul retenues par nos fédérations.

   Les émissions évitées grâce à la valorisation énergétique des déchets non recyclables proviennent de la substitution de chaleur et d'électricité bas carbone à des énergies fossiles (gaz et charbon).

   La valorisation énergétique des déchets non recyclables permet aussi d'éviter leur élimination en stockage.

Docusign Envelope ID: 8AF64E9B-215E-4F54-AF41-DF522801D935

PAPREC HOLDING
7 rue du Docteur Lancereaux
75008 Paris

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LA VERIFICATION DE LA DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Exercice clos le 31 décembre 2024

Le 31 mars 2025

Docusign Envelope ID: 8AF64E9B-215E-4F54-AF41-DF522801D935

Passionnément engagé.

Tel: +33 (0)1 58 36 04 30

www.bdo.fr

43-47 avenue de la Grande Armée
75116 Paris
FRANCE

PAPREC HOLDING

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité »), désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC validation/vérification sous le numéro 3-1900 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Le périmètre général du groupe n'est pas décrit dans la DPEF. De plus le périmètre n'est pas homogène pour tous les indicateurs

- Les informations présentées au titre des risques se limitent à des enjeux qui ne permettent pas d'apprécier de façon suffisamment précise les risques spécifiques au Groupe.

- Les politiques ne sont pas systématiquement précisées et pour celles présentées, celles-ci ne mentionnent pas systématiquement les objectifs, l'organisation, les ressources, les responsabilités et le périmètre.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponible(s) sur le site internet ou sur demande).

Docusign Envelope ID: 8AF64E9B-215E-4F54-AF41-DF522801D935

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'Administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- de préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il/elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'Administration.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)[1]. Par ailleurs la mission a été effectuée selon notre programme de vérification (8.1 2024-10-01-Programme de vérification DPEF) joint à la lettre de mission signée le 12 février 2025.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

---

[1] ISAE 3000 (révisée) - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*

Docusign Envelope ID: 8AF64E9B-215E-4F54-AF41-DF522801D935

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre février et mars 2025 sur une durée totale d'intervention de 10 jours.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions : générale, administration et finances, gestion des risques, conformité, ressources humaines, santé et sécurité, et environnement.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;

- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du code de commerce en matière sociale et environnementale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du code de commerce ;

- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;

- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :

- Apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
- Corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considéré les plus importantes présentées en Annexe. Pour certains risques, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités ;

- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;

- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe de ce rapport, nous avons mis en œuvre :

- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

Docusign Envelope ID: 8AF64E9B-215E-4F54-AF41-DF522801D935

- des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 12 et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;

- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris, le 31 mars 2025

DocuSigned by:
Audrey LEROY
5D1362FD90E342C...

L'organisme tiers indépendant,
BDO PARIS, représenté par
Audrey LEROY
Associée

Docusign Envelope ID: 8AF64E9B-215E-4F54-AF41-DF522801D935

ANNEXE

Indicateurs qualitatifs et quantitatifs retenus :

- Taux de recyclage et de valorisation
- Taux de renouvellement des contrats industriels sur l'activité de recyclage
- Nombre d'heures moyen de formation par salarié formé
- Nombre de départs de feu dont % maitrisé en interne
- Part des sites disposant d'au moins une certification environnementale parmi les sites éligibles
- Heures d'insertion réalisées
- Tonnes équivalent CO2 Emissions de GES générées (Scope 1, 2 et 3)
- Tonnes équivalent CO2 Emissions de GES évitées